



Québec, le 1^{er} juin 2012

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux
des commissions scolaires,

Depuis le printemps 2010, le Ministère rendait disponible la déclaration de l'activité du second niveau d'accueil des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dans Charlemagne. Cette activité consiste à consigner des informations sur la situation de l'adulte au moment de son accueil et de valider avec lui son objectif.

Pour des raisons administratives, le Ministère suspendra dès le 1^{er} juillet 2012 la déclaration de cette activité du système Charlemagne. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport évalue la faisabilité d'instaurer un système plus complet sur le suivi de l'adulte qui intégrera l'activité du second niveau d'accueil.

Veillez informer les directions de services et les directions de centres en formation générale des adultes et en formation professionnelle de ce retrait. La prochaine édition du guide de déclaration des activités SARCA dans Charlemagne mis à jour le 1^{er} juillet 2012 fera état de ce retrait.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

Geneviève LeBlanc

c. c. M. Daniel Desbiens, Directeur général de la formation professionnelle et
technique
Mesdames les directrices régionales et Messieurs les directeurs régionaux
du MELS